



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 6 place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Réf. : ASC/gestion déléguée

Paris, le 22 décembre 2009

FRANCE TELECOM
6, place d'Alleray
75505 PARIS CEDEX 15

**A l'attention de Mr Laurent Zylberberg
Directeur des relations sociales FT Groupe**

Monsieur le Directeur des relations sociales,

Pour faire suite à votre courrier du 22 octobre 2009, ainsi qu'à la présentation lors de la dernière réunion du CCUES du dossier concernant les affaires sociales et culturelles (ASC) en délégation de gestion à la Direction de FT SA, s'agissant du point particulier des aides pécuniaires remboursables, nous avons bien noté que les montants remboursés par les salariés le seront désormais aux comités d'établissements – soit pour 2008 un montant de 737 810€.

Cette situation existant depuis l'accord sur la contribution patronale aux activités sociales et culturelles et leur transfert de gestion de la Direction de FT SA vers les comités d'établissements, il nous paraît indispensable que l'application de cette mesure débute à la date de mise en œuvre de cet accord, soit au 1er janvier 2005.

Il vous appartient de procéder dès à présent au reversement des remboursements relatifs aux années 2005, 2006 et 2007.

De même, le non consommé par rapport à l'enveloppe globale (XXX pour 2005, 848 586€ pour 2006, 603 425€ pour 2007, 830 158€ pour 2008) ne nous paraît pas avoir été reversé aux mêmes comités d'établissements, d'où notre demande de reversement.

Par ailleurs, cette demande de reversement des sommes non consommées vaut également, , pour les autres secteurs en situation de délégation de gestion à la Direction de FTSA, et en particulier le secteur de la restauration.

Dans l'attente de votre retour sur cette affaire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur des relations sociales, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre Morville + Sébastien Crozier
Président du syndicat CFE-CGC/UNSA

Copie : Madame Catala, Inspection du Travail